

*Date de dépôt : 27 mars 2014*

## **Pétition**

### **pour la préservation du caractère historique de la cour du Collège Calvin : Non à la destruction d'un site classé !**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Pour permettre la rénovation des différents bâtiments du Collège Calvin, tous les arbres originaux de la cour ont été arrachés, sous promesse de les replanter comme dans leur configuration d'origine dès la fin desdits travaux.

Or ce plan initial a été modifié sous la pression des services de la Police du feu ainsi que par l'Office des Monuments et des Sites qui exigent la replantation décalée des arbres afin de permettre, pour les véhicules des SIS, la construction d'une voie d'accès en béton en travers de la cour.

Cette décision va à l'encontre :

- de la préservation du caractère historique du lieu,
- de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS),
- du caractère historique de la place que tiennent les arbres dans la cour,
- du caractère historique de l'esthétique et de la cohésion de l'architecture des lieux,
- de l'usage des lieux par les utilisateurs quotidien des bâtiments.

Les arguments avancés par les services de la Police du feu et par l'Office des Monuments et des Sites pour justifier cette « semi-autoroute » sont purement technocratiques et ne prennent ni les nécessités ni les usages du terrain en considération. De plus, d'autres possibilités existent pour le passage des véhicules des SIS.

Par conséquent, nous demandons :

- le rejet du nouveau plan supporté par la Police du feu et par l'Office des Monuments et des Sites,
- le remplacement de la couverture végétale dans sa configuration originale,
- la plantation d'arbres de grand gabarit et de port important ainsi que d'éviter les arbres chétifs et sans croissance pérenne,
- le retour de la fontaine au centre de la cour.

Les élèves du Collège Calvin, le corps enseignant, le personnel administratif et technique, les associations soussignées et tous citoyens demandent aux autorités cantonales et municipales d'appliquer le plan de rénovation et de replantation initial, ainsi que de rejeter les plans de la Police du feu et de l'Office des Monuments et des Sites.

N.B. 694 signatures  
Association des étudiants du  
Collège Calvin (AECC)

*p.a. Monsieur Adrien Briol*

*Président de l'AECC*

*2-4 Rue Théodore-de-Bèze*

*Case postale 3144*

*1211 Genève 3*

Association « Sauvons nos  
Arbres »

*p.a. Monsieur Andres Moncada*

*Membre du comité « Sauvons  
nos arbres »*

*63, rue de Carouge*

*1205 Genève*